

Une prison digne de ce nom, mais pas dans dix ans, 13 ans plus tard !

Damien Lachat (UDC)

Il y a maintenant 13 ans, je déposais une motion (no 1082) demandant au Gouvernement de démarrer le projet de construction d'une nouvelle prison. Cette motion pointait déjà, entre autres, la non-conformité de celle de Porrentruy et le manque chronique de places. Comme les finances du Canton étaient déjà problématiques, je proposais un partenariat public-privé, à l'image de ce qui venait de se faire à Berthoud. Je proposais d'ailleurs une estimation des coûts et du nombre de places dans les différents secteurs.

Depuis le temps, la prison de Porrentruy a de nouveau fait parler d'elle (il a même fallu verser des indemnités à un détenu pour les mauvaises conditions de la prison) et la prison de Moutier est devenue jurassienne. Les problèmes de surpopulation font également, encore récemment, les titres des médias. Donc en fait, une décennie plus tard, rien de neuf...

Lors des débats entourant ma motion, le 23 avril 2014, le Gouvernement de l'époque affirmait qu'il fallait préciser les besoins et qu'il fallait compter huit à dix ans avant une ouverture (sic). Il avait, sûrement un hasard du calendrier, je cite : "décidé de mettre au concours un poste de chef de projet pour la création d'un nouvel établissement pénitentiaire et directeur des établissements de détention. Il a nommé cette directrice en l'occurrence, qui entrera en fonction le 1^{er} mai 2014, et son premier travail sera de mettre sur pied un comité de pilotage qui devra mener à bien les études préalables, préliminaires et l'ensemble du projet".

Même si j'avais énervé le ministre de l'époque (qui gérait d'ailleurs aussi les finances) et qui avait tenu un langage fleuri à mon encontre (Journal des débats no 7 - 2014), il avait réussi à convaincre le Parlement de refuser la motion. Comme ultime réplique, j'avais alors lancé depuis ma place, je me cite : « On verra dans dix ans qui aura raison ! ».

Avec quelques années de retard, je me permets donc les questions suivantes :

- 1. Le résultat de l'étude diffère-t-il beaucoup de mes estimations de l'époque ?**
- 2. Est-il possible de transmettre le rapport complet aux députés intéressés ?**
- 3. Combien de temps a duré l'étude et combien a-t-elle coûté en terme d'EPT ?**
- 4. Le comité de pilotage existe-t-il encore, tout comme le poste de directrice ? Le cas échéant quelles sont leurs tâches actuelles ?**
- 5. 13 ans plus tard, où en est-on de ce projet et quelles sont les actions concrètes à venir ?**

Concernant plus précisément les détenus :

- 6. Combien et où sont localisés les détenus jurassiens ?**
- 7. Combien coûte actuellement, en argent et en ressources, les déplacements des détenus ? Est-ce la police qui les gère ?**

Je remercie d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

Damien Lachat (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
 - Irmin Rais (UDC)
 - Alain Koller (UDC)
 - Francis Carnal (UDC)
 - Stéphane Girardin (UDC)
 - John Moser (UDC)
 - Miriam Moser (UDC)
 - Jean-Marc Bouduban (UDC)
 - Lysiane Farner (UDC)
 - Fabian Zürcher (UDC)

Intervention déposée officiellement le 24 février 2026